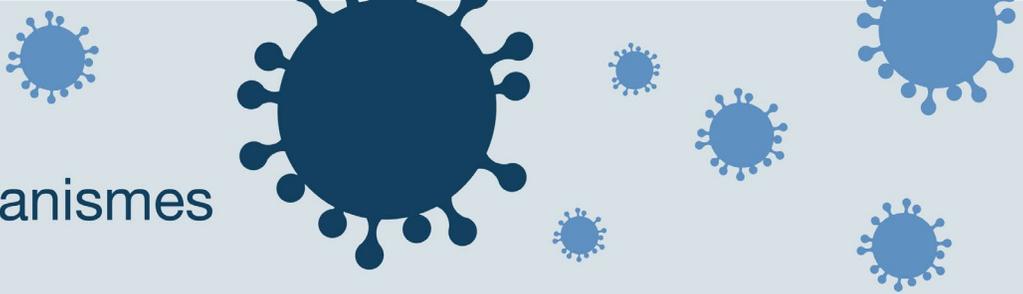


COVID-19

Infolettre aux organismes communautaires



FONDS D'AIDE

Depuis le début de la pandémie, des fonds ont été mis en place par le gouvernement du Québec afin de venir en aide aux organismes communautaires. Jusqu'à présent, dans la région, il s'agit d'un montant de 1 657 021\$ attribué à plus de 80 organismes. La répartition du montant inclut les financements dédiés, comme l'aide aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, les organismes certifiés ressources en dépendance et les organismes en itinérance.

De plus, récemment, deux annonces ministérielles ont été communiquées pour venir en aide aux organismes soit le [Fonds d'aide d'urgence destiné à pallier le manque à gagner des organismes communautaires en autofinancement](#) et le [Fonds d'aide d'urgence pour rehausser les services des organismes communautaires en santé mentale](#). Nous attendons les détails afin de permettre la répartition des montants aux organismes visés par celles-ci.

AIDE-MÉMOIRE EN PRÉPARATION D'UNE SITUATION D'ÉCLOSION DE COVID-19

Nous avons récemment fait suivre un aide-mémoire à l'intention des organismes communautaires visant un soutien en préparation d'une situation d'éclosion. Rappelons que s'il advenait que votre offre de service se modifie en raison d'une éclosion, s'il-vous-plait, veuillez nous en aviser au 418 386-3363, poste 41567 ou par courriel à nadine.sirois@ssss.gouv.qc.ca afin que cette information puisse être diffusée aux directions de programme qui sollicitent vos services.

REPRISE DES ACTIVITÉS ET ADAPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE ET ACTIVITÉS

En continu, les organismes communautaires modifient leur offre de service et activités. Nous rappelons que vous avez à nous communiquer les changements apportés à l'offre de service et activités, et ce, en complétant le [formulaire](#) conçu à cet effet.

LIGNE INFO-PARTENAIRES

Le 30 juillet dernier nous vous avons fait suivre une communication en provenance du MSSS apportant des précisions à propos du port du masque dans les organismes communautaires. Nous vous avons également informé qu'il vous est possible de joindre la Ligne Info-partenaires afin de répondre à vos questions entourant la mise en place des mesures sanitaires.

Le numéro de la ligne téléphonique est le suivant : 1-833-830-7473, option 1

RENCONTRE VIRTUELLE POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

En collaboration avec la TROCCA, le CISSS organise la tenue d'une 2^e rencontre virtuelle pour les organismes communautaires, laquelle se tiendra le 24 septembre prochain, à 15h15. Dans les prochains jours, une communication vous parviendra afin de vous informer des sujets qui seront abordés et des modalités d'inscription.

REDDITION DE COMPTES – ENTENTES EN ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Pour les organismes recevant un financement en entente en activités spécifiques, il est possible que la direction de programme concernée demande la transmission d'information relative à la reddition de comptes qui y est associée. C'est le cas notamment de certains organismes en maintien à domicile recevant un financement dans le cadre du plan d'investissement SAD, ou des organismes offrant des services en supervision des droits d'accès.

CLINIQUE MOBILE DE DÉPISTAGE

Tel que communiqué le 31 août dernier par la directrice régionale de Santé publique de Chaudière-Appalaches, un appel à la collaboration auprès des organismes communautaires a été fait pour la mise en place d'une clinique mobile de dépistage de la COVID-19 sans rendez-vous, et ce, afin de joindre un maximum de personnes le plus près possible du lieu de résidence. A cet effet, selon l'évolution de la situation, une ressource de la Santé publique pourrait communiquer avec vous afin de faire connaître les modalités pour offrir ce service de dépistage dans votre ressource.

Date : 11 septembre 2020